



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Territoires

Le magazine de la MSA **Portes de Bretagne** - Ille-et-Vilaine et Morbihan

SOMMAIRE

ACTUALITÉS - P 2

- Complémentaire santé solidaire : une protection encore plus large
- Grippe : des gestes simples d'hygiène et de prévention

PROTECTION SOCIALE - P 3

- Accident causé par un tiers : responsabilités et indemnités
- Evolution de l'aide au logement

PRÉVENTION SANTÉ - P 6

- Les Jours de la Jonquille : 12 000 € pour la recherche
- Pour bien vieillir Bretagne : inscription en ligne aux ateliers

PROFESSIONNELS - P 6

- Appels mensuels ou fractionnés : modulation 2020
- Option N-1
- Appels des cotisations et contributions

SANTÉ AU TRAVAIL - P 7

- Le management et la santé au travail

ACTION SOCIALE - P 7

- Jeunes : encourageons l'autonomie et les initiatives !

INTERNET - P 8

- Service en ligne : aide au logement
- Suivez l'avancement de vos demandes
- Évaluez votre âge de départ à la retraite



Suivez-nous sur Twitter
@msa_pdb

POUR NOUS ÉCRIRE

MSA Portes de Bretagne
35027 RENNES CEDEX 9



DOSSIER - 4/5

ÉLECTIONS MSA
du 20 au 31 janvier 2020

VOTER C'est utile !

Salarié de l'agriculture, exploitant, employeur de main-d'œuvre, actif ou retraité, le délégué est le premier relais entre vous et la MSA. Le délégué vous ressemble, il agit pour votre territoire et ses habitants, vous accompagne quand vous en avez besoin et

fait entendre votre voix dans les instances MSA.

Du 20 au 31 janvier 2020, plus de 2,5 millions de ressortissants du régime agricole sont appelés à élire pour 5 ans plus de 15 000 délégués MSA.

Directrice de la publication : Marine MAROT
Réalisation : MSA Portes de Bretagne
Siège social : La Porte de Ker Lann - Rue Charles Coudé - Bruz
35027 RENNES CEDEX 9
Illustrations : MSA Portes de Bretagne - COMSA Département Image :
T. Lannier, O. Villeaud, S. Millier - Pixabay - Freepik.

Imprimeur : Evoluprint SAS - Parc Industriel Euronord - 10 rue du parc -
CS 85001 Bruguères - 31151 Fenouillet Cedex
Tirage : 34 800 exemplaires (trimestriel)
Dépôt légal : Septembre 2019 - N°ISSN : 1958-3788
Prix en euros : Gratuit - CPPAP 1119 M 06700

Décembre 2019 - n°51

portesdebretagne.msa.fr

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE UNE PROTECTION ENCORE PLUS LARGE

La Complémentaire santé solidaire est un nouveau dispositif destiné à faciliter l'accès aux soins et à vous offrir une meilleure protection en matière de santé. Si vos revenus sont modestes, elle vous permet de ne pas payer vos dépenses de santé. Cette prestation remplace la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) depuis le 1^{er} novembre.

► Quelles conditions, quel montant ?

Vos ressources ne doivent pas dépasser un plafond fixé selon la composition de votre foyer. En fonction de votre situation et de vos ressources, la Complémentaire santé solidaire peut ne rien vous coûter ou seulement moins de 1 € par jour et par personne.

Jusqu'à 29 ans	De 30 à 49 ans	De 50 à 59 ans	De 60 à 69 ans	A partir de 70 ans
8 €/mois	14 €/mois	21 €/mois	25 €/mois	30 €/mois

La complémentaire santé solidaire n'est pas automatiquement reconduite, excepté pour les bénéficiaires du RSA* et de l'Aspa*. Vous en bénéficiez pendant un an, même si votre situation change. Il vous faut ensuite renouveler votre demande chaque année.

► Quels sont les avantages ?

- Vous ne payez pas chez le médecin, à l'hôpital ni en pharmacie.
- Vous ne réglez pas non plus, dans la plupart des cas, vos lunettes, vos prothèses dentaires et auditives, et vos dispositifs médicaux (pansements, cannes, fauteuils roulants...).
- Votre médecin ne pratique pas de dépassement d'honoraires, sauf demandes particulières de votre part.
- Vous ne payez pas la participation forfaitaire de 1 € ni les franchises médicales.

► Quelles démarches ?

Par internet :

Connectez-vous à *Mon espace privé* sur portesdebretagne.msa.fr. Dans la rubrique Santé, Invalidité, sélectionnez le service en ligne « Demande de la Complémentaire santé solidaire ». Complétez la demande pré-remplie et cliquez sur envoyer. Si vous le souhaitez, nous pouvons vous accompagner dans cette démarche. Rendez-



vous dans l'agence la plus proche de chez vous pour en bénéficier.

Par courrier :

Imprimez le formulaire depuis portesdebretagne.msa.fr, rubrique Votre MSA > Mon Espace privé > Formulaires à télécharger > Formulaires santé. Remplissez-le puis envoyez-le par courrier à : MSA Portes de Bretagne - 35027 RENNES Cedex 9. Vous pouvez également le demander dans une agence MSA.

*RSA : Revenu de solidarité active / *Aspa : Allocation de solidarité aux personnes âgées

PROTÉGEONS-NOUS CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE DES GESTES SIMPLES D'HYGIÈNE ET DE PRÉVENTION

La grippe peut entraîner des complications graves pouvant nécessiter une hospitalisation. En complément de la vaccination – 1^{er} geste pour se protéger et protéger les autres de la grippe – découvrez les bons gestes à adopter pour limiter la transmission des virus de l'hiver !



► Les gestes de prévention

Se laver les mains à l'eau et au savon (à défaut une solution hydro-alcoolique) plusieurs fois par jour. C'est LA mesure d'hygiène la plus efficace. Il est important de le faire : avant de s'occuper d'un bébé, de préparer les repas, de les servir ou de manger, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, après avoir rendu visite à une personne malade, après chaque sortie à l'extérieur, après avoir pris les transports en commun, après être allé aux toilettes...

Se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou éternue avec un mouchoir, un tissu (écharpe, manche...) ou le pli

du coude. Cela limite le risque de contamination, car ces parties du corps ne viennent pas en contact avec des personnes ou des objets.

Se moucher dans un mouchoir à usage unique et le mettre ensuite dans une poubelle. Une fois jeté, le mouchoir en papier emporte tous les microbes avec lui.

Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche qui sont des portes d'entrée pour les virus et les bactéries.

► Les gestes quand on est malade

Rester chez soi, limiter les sorties. Éviter les lieux très fré-

quentés (centres commerciaux, cinémas, transports en commun) pour éviter de contaminer d'autres personnes.

Limiter les contacts directs et indirects (via les objets) notamment avec les personnes fragiles. On évite de serrer les mains et d'embrasser ses proches et de prêter ses objets de la vie quotidienne (verre, téléphone, serviettes...).

Porter un masque en cas de contact avec des personnes fragiles. Principalement en cas de fièvre, de toux ou d'éternuement.

ACCIDENT CAUSÉ PAR UN TIERS A CHACUN SES RESPONSABILITÉS, À CHACUN SES INDEMNITÉS

Accident de la circulation, erreur médicale, accident scolaire, coups et blessures volontaires... Dans son quotidien, tout un chacun peut, un jour ou l'autre, être victime d'un accident causé par un tiers. Ces cas d'accident sont divers et peuvent être le fait d'un particulier ou d'une entreprise.



► Pourquoi faut-il le signaler et à qui ?

Dans le cas d'un accident causé par un tiers, c'est la personne ou l'entreprise qui en est à l'origine qui est considérée comme responsable. Par conséquent, c'est elle ou son assureur qui prend en charge l'indemnisation. C'est pourquoi nous vous rappelons qu'il est important de signaler l'accident. Vous bénéficierez ainsi d'une meilleure prise en charge de frais complémentaires non couverts par l'assurance maladie, voire, d'une réparation de préjudices personnels.

► Dans quels délais ?

Il n'y a pas de délai de prescription, il est donc possible de signaler tout accident, y compris un accident ayant eu lieu plusieurs mois et même, plusieurs années auparavant.

► En quoi est-ce plus responsable ?

Veiller à nous signaler tout accident causé par un tiers, c'est aussi contribuer à la bonne gestion et à la sauvegarde du système de santé. Cette démarche est plus juste et citoyenne. Elle permet à la MSA d'engager un recours afin de se faire rembourser, par le responsable de l'accident ou son assureur, les dépenses d'assurance maladie qu'elle aura engagées.



Pour signaler un accident, téléchargez le formulaire disponible dans la rubrique Particulier > Santé > Accident, maladie, invalidité de notre site portesdebretagne.msa.fr.

LOGEMENT

NOUVEAUTÉ : AIDE AU LOGEMENT UNE ÉVOLUTION POUR MIEUX S'ADAPTER À VOTRE SITUATION

Votre aide au logement va évoluer début d'année prochaine. Son montant sera calculé avec vos revenus des douze derniers mois pour correspondre davantage à votre situation financière actuelle.

► Ce qui change

Jusqu'à présent, la MSA calculait votre aide avec vos revenus d'il y a deux ans. Début d'année prochaine, le montant de votre aide au logement sera recalculé tous les trois mois. Grâce au prélèvement à la source, la MSA récupère automatiquement vos revenus récents. S'ils baissent, votre aide augmentera pour s'adapter à votre nouvelle situation financière. Si vos revenus augmentent, votre aide diminuera, mais progressivement.

► Ce qui ne change pas

Le mode de calcul et la nature des revenus pris en compte restent les mêmes. Ainsi, si votre situation familiale ou professionnelle et vos revenus n'ont pas changé depuis deux ans, le montant de votre aide ne changera pas. Elle est toujours versée chaque mois. Pour votre droit du mois de janvier, vous recevrez votre paiement le 5 février. Si votre bailleur perçoit directement l'aide au logement, il déduira le montant sur votre quittance de loyer.

► Quelles sont les démarches ?

Votre MSA récupère automatiquement vos ressources auprès des impôts, de Pôle emploi, etc.

Vous n'avez donc aucune démarche à faire, (sauf exception). Pour une première demande, retrouvez le service en ligne « Demande d'aide au logement » dans *Mon espace privé*.

► Vous êtes exploitant agricole

Si votre activité a démarré avant janvier 2018, nous continuerons à prendre en compte vos revenus de 2018 pour calculer votre aide au logement.

Si votre activité a démarré à compter de janvier 2018, nous prendrons en compte vos ressources récentes.



ELECTIONS MSA 2020

VOTEZ POUR VOTRE DÉLÉGUÉ MSA, C'EST UTILE !

ÉLECTIONS MSA
du 20 au 31 janvier 2020

VOTER C'est utile !



Salarié de l'agriculture, exploitant, employeur de main-d'œuvre, actif ou retraité, le délégué est le premier relais entre vous et la MSA. Le délégué vous ressemble, il agit pour votre territoire et ses habitants, vous accompagne quand vous en avez besoin et fait entendre votre voix dans les instances MSA.

Du 20 au 31 janvier 2020, plus de 2,5 millions de ressortissants du régime agricole sont appelés à élire pour 5 ans plus de 15 000 délégués MSA.

POURQUOI C'EST IMPORTANT DE VOTER POUR VOS DÉLÉGUÉS ?

Le délégué MSA connaît vos besoins et les problèmes que vous pouvez rencontrer. Il agit concrètement en déployant des actions locales. Chaque année ce sont plus de 3 000 projets locaux qui sont réalisés : accès aux soins, soutien à l'emploi, sécurité au travail, prévention de l'isolement, lutte contre les addictions... Il peut vous accompagner en cas de coup dur (éprouvement professionnel, difficultés financières, problèmes familiaux...) et vous informer des aides dont vous pouvez bénéficier. Le délégué MSA c'est également votre représentant lors des instances, notamment l'Assemblée générale.

VOUS ÊTES SALARIÉS ?

Votre délégué vous accompagne quand vous en avez besoin : épuisement professionnel, difficultés financières, problèmes familiaux, accès aux soins, soutien à l'emploi, santé et sécurité au travail, prévention de l'isolement, lutte contre les addictions ou en cas de coup dur, il est à votre écoute. Il vous informe des dispositifs d'aide et vous oriente vers les bons interlocuteurs de la MSA.

Il soutient le guichet unique pour faciliter vos démarches et communique autour des « Rendez-vous prestations » pour vous garantir l'accès aux droits.

VOUS ÊTES RETRAITÉ ?

Les délégués MSA portent des projets notamment à destination des retraités. Quelques exemples d'actions mise en place :

- la lutte contre les déserts médicaux et pour la mise en place de maisons médicales ;
- le maintien à domicile des personnes âgées ;
- le soutien aux aidants ;
- la mise en place d'ateliers pour bien vieillir : mémoire, activité physique, «équilibre», nutrition, habitat...
- le déploiement de chartes des aînés visant à valoriser l'expérience des aînés, développer l'offre de services, améliorer l'accès aux droits et aux services de santé, favoriser le lien intergénérationnel,
- la prévention de l'isolement...

VOUS AVEZ UNE FAMILLE ?

Votre délégué soutient le guichet unique. Il porte des projets à destination des familles. Quelques exemples d'actions mises en place :

- le déploiement de chartes des familles qui permettent de développer des réponses adaptées aux besoins des familles d'un territoire ;
- l'organisation de conférences de prévention santé sur des thèmes variés : le harcèlement ; la vaccination, le lien alimentation et santé ou encore la maladie de Lyme ;
- la mise en place de Contrats Locaux de Santé pour organiser la prévention et l'accès aux soins avec tous les acteurs de santé d'un territoire.



“ Avec Ajain, j'ai appris que la MSA proposait des rendez-vous prestations. Il m'a orientée vers une conseillère MSA et j'ai découvert que j'avais le droit à la Prime d'activité et à une aide au logement. ”



“ Grâce à Rosella, j'ai été orienté vers Agri'écoute. J'étais au bout du rouleau... J'ai bénéficié d'une aide au répit 6 ans ! ”



“ Grâce à Cindy, je me suis inscrite aux ateliers vitalité. Ça m'a aidée à prendre soin de moi, à être bien dans ma tête et à mieux vivre ma retraite. ”



“ Avec Olivier, j'ai compris que j'avais sous-estimé les risques de chutes de hauteur. Il m'a encouragé à prendre contact avec un conseiller en prévention MSA et à participer à une journée de formation avec mes salariés. ”

VOUS ÊTES EXPLOITANT ?

La MSA est votre interlocuteur unique pour votre protection sociale. Elle est le seul régime de sécurité sociale à avoir la charge de la mission de santé sécurité au travail, ce qui lui permet de développer une expertise au service des exploitants. Elle vous accompagne lorsque vous êtes touché par les crises agricoles avec les dispositifs « Aide au répit » et « Agri'Ecoute » ou encore avec l'appui d'un travailleur social. Elle met en place des échéanciers de paiement et une prise en charge des cotisations en cas de difficultés économiques. Les délégués portent également des projets à destination des exploitants. Quelques exemples d'actions mise en place :

- l'organisation de conférences-débat sur des thèmes variés ;
- la mise en place du réseau « Sentinelles » dans lequel les délégués apprennent à détecter les personnes en souffrance et la crise suicidaire.

VOUS ÊTES EMPLOYEUR ?

Les plus de la MSA portés par les délégués

La MSA met à votre disposition un interlocuteur dédié pour vous accompagner dans la gestion de la protection sociale de vos salariés. Elle vous informe en organisant des réunions dans votre entreprise et en mettant à disposition sur son site internet l'outil Guidea pour faciliter vos démarches. Pour faciliter la gestion des entreprises multisites, la MSA a mis en place le dispositif Lucea pour centraliser les formalités des employeurs auprès d'une seule MSA. Elle est le seul régime de sécurité sociale à avoir la charge de la mission de santé sécurité au travail, ce qui lui permet de développer une expertise au service des entreprises et de leurs salariés.

Ce soutien et ces actions sont possibles grâce à la mobilisation de vos délégués MSA. C'est pourquoi votre vote est important afin que les délégués puissent poursuivre leurs projets sur vos territoires pour la population agricole et rurale.

QUI PEUT VOTER ?

Pour voter, vous devez :

- être âgé d'au moins 16 ans ;
- appartenir à l'un des trois collèges électoraux ;
- habiter en France métropolitaine ;
- être à jour du paiement de vos cotisations sociales ;
- jouir de vos droits civiques.

En votant, vous désignerez vos délégués au sein de votre collège électoral :

- 1^{er} collège : si vous êtes exploitant agricole ;
- 2^{ème} collège : si vous êtes salarié agricole ;
- 3^{ème} collège : si vous êtes employeur de main d'œuvre.

COMMENT VOTER ?

Dès le 20 janvier, vous pouvez voter :

- **par internet :** sur le site jevoteenligne.fr/msa2020, avec l'identifiant de vote et le code confidentiel transmis par courrier mi-janvier
- **par courrier,** en retournant, sans l'affranchir, votre bulletin de vote reçu mi-janvier dans l'enveloppe retour T.

En ligne ou par courrier, votre vote est anonyme et secret !

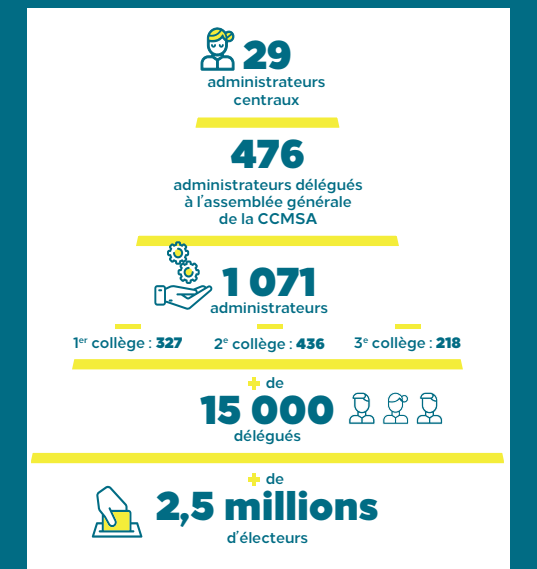
LA MSA : UNE ORGANISATION DÉMOCRATIQUE ET REPRÉSENTATIVE

Au sein de chaque MSA, les délégués élus choisissent les administrateurs, qui désignent à leur tour les administrateurs centraux de l'organisation.

Les délégués sont l'incarnation du modèle mutualiste de la MSA, fondé sur les principes de solidarité, de responsabilité et de démocratie sociale. Ils sont le soutien de notre guichet unique. En effet, la MSA c'est un seul interlocuteur pour toutes les prestations sociales auxquelles vous avez droit : prestations familiales, santé, retraite...

La MSA mène également des actions à caractère sanitaire et social, de prévention des risques professionnels et de médecine du travail.

Cette organisation simplifie vos démarches et permet de mieux vous connaître et de vous proposer une prise en charge adaptée à votre situation.



Contact :
02 99 01 80 26

LES JOURS DE LA JONQUILLE

12000€ REMIS À LA LIGUE CONTRE LE CANCER

L'opération « Les Jours de la Jonquille », créée au profit de la recherche contre le cancer, a vu le jour en Ille-et-Vilaine il y a plus de 10 ans. Chaque année, la MSA Portes de Bretagne y participe.

Cette opération menée en partenariat avec le Crédit Agricole, la Ligue contre le cancer d'Ille-et-Vilaine, les Maisons familiales rurales et Génération mouvement 35, a pour objectif de récolter de l'argent grâce à la vente de bouquets de jonquilles.

Cette année, 13 terrains ont permis à plus de 150 bénévoles de cueillir des jonquilles et d'en vendre quelque 2 400 bouquets, ce qui a permis de récolter 12 000€.

Cette somme a été remise, jeudi 10 octobre dernier à la MSA de Bruz, par le Président de La Ligue contre le cancer, Jean-François Tourtelier, à la jeune chercheuse Elif Begüm Gokerüçük, de l'Institut de génétique et développement de Rennes (unité de recherche du CNRS), afin de poursuivre ses recherches.



Elle travaille actuellement sur une méthodologie en microscopie pour caractériser la fonctionnalité des mitochondries (centrales énergétiques des cellules) en cellules vivantes, en déterminant cette fonctionnalité dans un modèle de cancer de la peau, le mélanome.

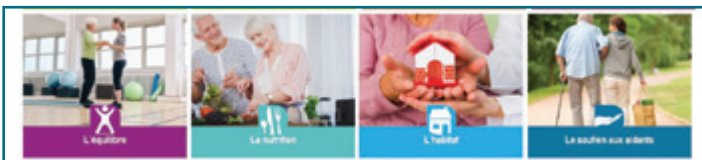
POUR BIEN VIEILLIR BRETAGNE

NOUVEAUTÉ : INSCRIPTION EN LIGNE À NOS ATELIERS DE PRÉVENTION

L'association Pour bien vieillir Bretagne réunit plusieurs régimes de retraite bretons, qui s'engagent ensemble pour le « bien-vieillir » : la Carsat, la MSA, la Sécurité Sociale des indépendants, la CNRACL et l'Ircantec.



Elle propose des ateliers de prévention autour de huit thématiques de la mémoire à la nutrition, de l'habitat à la prévention des chutes. Ces ateliers s'adressent à tous les retraités bretons. Ils sont construits autour de référentiels développés en partenariat avec Santé publique France (Agence nationale de santé publique). Ils sont réalisés sous forme de séances en petit groupe (maximum de 15 personnes), animées par un professionnel.



Afin de faciliter l'accès à l'information et l'inscription aux ateliers, Pour bien vieillir Bretagne lance son site pourbienvieillirbretagne.fr. Les seniors peuvent y trouver tous les détails des ateliers, ceux organisés près de chez eux et se pré-inscrire directement sur le site internet via l'agenda ou via le descriptif des ateliers. L'inscription définitive a lieu lors de la réunion publique d'information qui précède chaque session d'ateliers.

CHEFS D'EXPLOITATION ET D'ENTREPRISE AGRICOLES

APPELS MENSUELS OU FRACTIONNÉS

LA MODULATION POUR 2020

Si vos revenus professionnels subissent une variation, notamment à la baisse, il sera possible de demander que les appels fractionnés ou prélèvements mensuels des cotisations et contributions sociales de l'année 2020 soient calculés sur une base intégrant les revenus professionnels estimés de l'année 2019. Aucun justificatif ne sera exigé. Le solde des cotisations et contributions sociales est ensuite calculé en intégrant les revenus professionnels définitivement connus de l'année 2019. Vous pouvez formuler, dans les meilleurs délais et au plus tard le 8 juin 2020, une demande de modulation afin de tenir compte de l'évaluation de vos revenus 2019. Vous pouvez effectuer votre demande en ligne.

APPELS DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS
LE CALENDRIER POUR 2020

Nature de l'appel	Date d'exigibilité	Date limite de paiement
1 ^{er} appel provisionnel (35 %)	Mardi 25 février	Mercredi 25 mars
2 ^{ème} appel provisionnel (35 %)	Lundi 25 mai	Jeu 25 juin
Emission annuelle (solde)	Lundi 26 octobre	Mercredi 25 novembre

OPTION N-1

La demande d'option « Assiette annuelle » pour le calcul des cotisations 2020 doit être déposée au plus tard le 30 juin 2020. Celle-ci prendra effet au 1^{er} janvier 2020.

Les modalités :

- l'option est souscrite pour cinq années civiles ;
- elle est reconduite tacitement par période de cinq ans, sauf en cas de dénonciation ;
- la dénonciation doit être formulée au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède l'expiration d'une des périodes de cinq ans mentionnées ci-dessus, pour prendre effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

► Calendrier des prélèvements mensuels 2020 :

Le calendrier des prélèvements est le suivant :

24 janvier / 25 février / 25 mars / 24 avril / 25 mai / 25 juin / 24 juillet / 25 août / 25 septembre / 26 octobre / 25 novembre / 24 décembre.

Date limite de retour des déclarations de revenus professionnels pour le calcul des cotisations 2020 : 24 juillet 2020.

MANAGEMENT ET SANTÉ AU TRAVAIL UN ÉQUILIBRE À CONSTRUIRE

Les entreprises évoluent. Les impacts sur l'organisation du travail, les liens encadrants/salariés, la relation entre le management et la santé au travail sont nombreux. C'est dans ce contexte que les MSA bretonnes ont réuni, le 28 novembre à Pacé, 215 dirigeants, encadrants et représentants du personnel.

Pour introduire le sujet, Erwan Le Bezvoët, psychologue clinicien, a évoqué la question du sens du travail. « Travailler engage la subjectivité de tout opérateur... ». Mathieu Detchessahar, professeur d'université à l'IAE Economie et Management de Nantes, a insisté sur le constat du « management empêché ». Dans les entreprises, les managers sont mobilisés, aspirés parfois par d'autres tâches que celles dédiées à l'animation et au soutien de leurs équipes de collaborateurs. Il défend l'idée que les entreprises gagneraient à investir dans l'aménagement d'espaces de discussions, lieux où le travail réel pourrait être mis en débat entre collègues et avec l'encadrement. C'est dans cette perspective que l'entreprise ICOOPA (220 salariés) a témoigné sur les changements initiés afin de discuter collectivement de certaines situations de travail vécues par les collaborateurs. Cette orientation fait suite à un constat, identifié il y a quelque temps, sur l'insatisfaction au travail grandissante chez les salariés.



Lors des ateliers de l'après-midi, le premier temps a été consacré au lien entre le management et la santé au travail. Le deuxième temps a été ciblé vers la recherche d'actions concrètes à mettre en place dans les entreprises afin de faire évoluer les pratiques et tendre vers une compréhension partagée du travail.



Que ce soit lors des interventions de la matinée ou lors des ateliers l'après-midi, tous font le même constat : il faut repenser le travail dans les entreprises. Pour y parvenir, cela demande de questionner et de faire évoluer les manières de faire.



Service Santé Sécurité au Travail : 02 99 01 80 68

ACTION SOCIALE

LA MSA À CÔTÉ DES JEUNES ENCOURAGEONS L'AUTONOMIE ET LES INITIATIVES !

La MSA Portes de Bretagne propose diverses actions pour les jeunes des milieux ruraux autour de thématiques qui les concernent. L'objectif étant de valoriser leurs potentiels et de les aider à réaliser leurs projets. Ces actions favorisent également l'autonomie et la prise de responsabilité.

► Concours « Le Pré Vert »

Organisé tous les deux ans, ce concours national s'adresse aux collégiens des établissements d'enseignement général et agricole. Il a pour objectif de sensibiliser et de responsabiliser les élèves citoyens sur une thématique de société en lien avec leur quotidien. Cette année, la réflexion sera portée sur la question de la responsabilité individuelle et collective des jeunes en matière de santé et plus particulièrement sur les addictions. À l'issue de cette réflexion et des débats sur ce sujet, les élèves devront produire une affiche destinée à diffuser leur message sur ce thème.



Suite à cette création, un jury arbitrera selon plusieurs critères : le processus collectif de réflexion, de débat et de production, l'impact du message et son utilité pour d'autres jeunes, la créativité, la qualité et le soin apporté à la réalisation.

La classe qui remportera le prix « Coup de cœur » gagnera un séjour de 5 jours/4 nuits au centre nautique AVMA du domaine de Beg Porz dans le Finistère. Onze autres prix seront également remis.

Rendez-vous fin avril pour les résultats de cette 10^{ème} édition et bonne chance à nos élèves du collège Le Chêne Vert à Bain de Bretagne (1 classe) et Beaumanoir (4 classes) à Ploërmel !

► L'appel à projets jeunes

L'appel à projets jeunes (APJ) encourage les jeunes à devenir acteur de leur territoire en développant des projets collectifs. Tous les jeunes peuvent y participer, même s'ils ne dépendent pas du régime agricole. Les projets doivent être menés en groupe, par des jeunes âgés de 13 à 22 ans (minimum trois participants). Ils peuvent concerner la culture et l'art, la solidarité et la citoyenneté, la santé et le sport ou encore l'innovation. Les groupes sélectionnés chaque mois par la MSA Portes de Bretagne reçoivent une bourse de 500€ pour mener à bien leurs idées. Certains de ces projets peuvent également être sélectionnés pour concourir au niveau national. Les lauréats du jury national reçoivent des bourses, allant de 1 500€ à 2 500€, pour concrétiser leur projet.



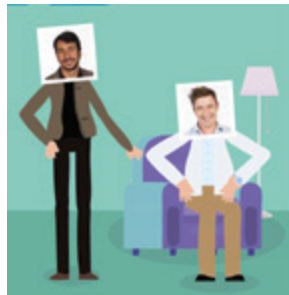
Plus d'informations sur notre site internet portesdebretagne.msa.fr, rubrique Votre MSA > Evénements > La MSA et les jeunes. Contact : 02 97 46 51 34

SERVICES EN LIGNE RELAX POUR MON AIDE AU LOGEMENT

Votre famille s'agrandit ? Vous partez à la retraite ou vous déménagez ? Vous avez peut-être droit à une aide au logement. Le service en ligne « Demander une aide au logement » est fait pour vous !

Vous pensez que demander une aide au logement c'est une galère, avec plein de paperasses à faire ? Le service en ligne « Demander une aide au logement » simplifie vos démarches pour avoir l'esprit tranquille :

- vous êtes guidé tout au long de la saisie de votre demande pour la remplir correctement ;
- vous joignez directement vos pièces justificatives en ligne au moment de votre demande ;
- vous effectuez les déclarations nécessaires selon votre situation (déclaration de patrimoine...) ;
- vous pouvez enregistrer votre demande pour la finaliser plus tard si besoin ;
- vous recevez un accusé de réception de votre demande et vous suivez en ligne à tout moment l'avancement du traitement de votre dossier.



Faites le choix de la tranquillité ! Retrouvez ce service en ligne sur notre site internet portesdebretagne.msa.fr, dans *Mon espace privé* : rubrique Mes services > Famille, logement.

SERVICES EN LIGNE SUIVEZ L'AVANCEMENT DE VOS DEMANDES

Initialement mis en place pour la demande d'aide au logement, le service en ligne de suivi se développe et concerne aujourd'hui plusieurs demandes.

Le service en ligne « Suivi des demandes » vous permet de suivre l'état de traitement de votre dossier par la MSA. Une fois une demande effectuée en ligne ou envoyée via un formulaire papier, vous recevez une notification par mail vous informant de la possibilité de suivre l'état d'avancement de votre demande via *Mon espace privé*.

Nota : si vous créez votre espace privé après avoir fait votre demande, le suivi sera également disponible.

Quatre étapes d'avancement sont notifiées : reçue, en cours, documents manquants et terminée. L'étape « documents manquants » affiche un lien vers le service « envoyer un document » afin de déposer les pièces demandées directement en ligne et ainsi faciliter vos démarches.

Ce service concerne le suivi de :

- votre demande d'aide au logement ;
- votre demande de Complémentaire santé solidaire (ex CMU-C, ACS) ;
- votre feuille de soins (optique, audioprothèse, dentaire et transport) ;
- votre dossier de retraite (personnelle, réversion) ;
- votre Allocation adulte handicapée (AAH) ;
- votre Allocation de soutien familial (ASF)...



Suivez l'avancement de vos demandes dans *Mon espace privé* : rubrique Mes services

SERVICES EN LIGNE AGE DE DÉPART À LA RETRAITE

Vous souhaitez savoir à quel âge vous pouvez partir à la retraite ? Testez le service en ligne « Evaluer mon âge de départ à la retraite » à partir de votre Espace privé depuis Mes services > Retraite.

Ce service permet de calculer l'âge auquel vous avez la possibilité de partir en retraite, il est accessible sans limite d'âge. Vous avez le résultat immédiatement sans besoin de saisir des informations. Ce résultat est une estimation, les données sont communiquées à titre indicatif.



Conférences de prévention santé gratuites & organisées par les élus MSA

Certaines dates, heures et lieux sont susceptibles d'évoluer. Nous vous invitons à consulter notre site internet pour vous informer : portesdebretagne.msa.fr

► Ille-et-Vilaine

La vaccination, un moyen efficace de prévention santé

21 janvier, 20h, Guignen

Cultiver l'optimisme, communiquer avec bienveillance

23 janvier, 20h, Melesse

28 janvier, 20h, Liffre

La Maladie de Lyme, mieux la connaître pour mieux réagir et prévenir

23 janvier, 20h, Pleurtuit

L'Hypnose... un atout pour la santé et le mieux-être...

3 mars, 20h, Corps-Nuds

11 mars, 20h, Argentré-du-Plessis

Le Rire, source inépuisable de santé

17 mars, 20h, Piré-Chancé

► Morbihan

L'aromathérapie

14 janvier, 20h, Pluvigner

Epuisement professionnel, si on en parlait !

23 janvier, 20h, Sèrent

Le Rire, source inépuisable de santé

5 février, 20h, Monteneuf

Le Cyber-harcèlement

19 mars, 20h, Vannes

La vaccination, un moyen efficace de prévention santé

19 mars, 20h15, Maen-Roch

FERMETURES EXCEPTIONNELLES

L'accueil sans rendez-vous mis à votre disposition dans nos agences et permanences sera fermé au public

du 23 décembre au 3 janvier inclus. Durant cette période nos sièges de Bruz et de Vannes restent ouverts.

La MSA Portes de Bretagne vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous offre ses meilleurs vœux pour

2020

ÉLECTIONS MSA
du 20 au 31 janvier 2020

VOTER C'est utile !